

COMPTE RENDU

Début de la réunion à 19h

Présents : Lionel GRENOUILLET, Dominique RICHARD, Valérie MARCUS, Catherine LEVASSEUR

Excusés : Eric LUCANTONIO, Denis WALKIEWICZ

PROJET DE LIGUE 2017 - 2021

Comme prévu lors du dernier conseil d'administration, l'objet principal de ce bureau est de définir le projet de ligue 2017 – 2021 en priorisant les actions, le projet global dépassant les possibilités de la ligue en terme de temps de travail.

Suite à sa proposition, Vincent LEGRAS (CTN) a fait un « tri » dans l'ensemble des actions proposées par Dimitri Boisaubert et Ronan Furic, et a proposé au bureau le projet qui tient compte des besoins de la ligue en adéquation avec le projet fédéral.

Pour l'année 2018, le total des heures nécessaires à la mise en place du projet dépasse le temps de travail des salariés de plus de 400 heures. Pour rester en règle vis-à-vis de la législation, Vincent Legras a proposé de faire passer le temps de travail hebdomadaire de Ronan Furic à 40h, ce qui permet de réaliser la moitié des 400 heures.

Après discussion et renseignements pris auprès d'Orcom, il ressort que la même proposition pourrait être faite à Dimitri Boisaubert. En cas d'accord cela permettrait de faire la totalité du projet 2018.

(depuis la réunion Dimitri a donné un accord sous réserve de ne pas se charger des formations des jeunes). Les avenants commenceront le 1^{er} novembre.

L'étape suivante serait l'embauche d'un salarié technique afin de débiter la saison prochaine dans les meilleures conditions possibles.

Valérie Marcus se chargera de poser la question à Dimitri B. Eva verra pour régulariser les contrats.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES

Le 29 septembre les salariés de la ligue et Vincent Legras ont organisé une réunion afin de définir leurs conditions de travail.

En effet, Catherine Levasseur rappelle la réglementation en vigueur sur les temps de travail.

En conséquence il est demandé aux salariés de programmer leur temps de travail en respectant la réglementation.

Valérie Marcus, Catherine Levasseur en liaison avec les salariés

Par exemple si les salariés doivent participer à une réunion de conseil d'administration (fin vers 23h), ils ne travailleront pas le matin de la réunion et ne pourront pas être présents au bureau avant 10h le lendemain.	
---	--

Fin de la réunion à 20h45

Chenôve, le 23 Octobre 2017

Lionel GRENOUILLET
PRESIDENT
LIGUE BFC DE BADMINTON